

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 10 août 2022

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

L'incidence régionale toujours en baisse

Au 9 août, l'incidence régionale en Normandie continue de baisser pour s'établir à 234,3 cas p.100 000 habitants, soit une diminution de 34,4 % depuis le dernier point de situation :

Normandie : - 34,4 % (taux d'incidence SPF du 31/07 au 06/08 : 234,3)

Calvados : - 43,2 % (taux d'incidence SPF du 31/07 au 06/08 : 217,5)

Eure : - 31,7 % (taux d'incidence SPF du 31/07 au 06/08 : 220,6)

Manche : - 31,7 % (taux d'incidence SPF du 31/07 au 06/08 : 239,4)

Orne : - 29,9 % (taux d'incidence SPF du 31/07 au 06/08 : 245,2)

Seine-Maritime : - 32,5 % (taux d'incidence SPF du 31/07 au 06/08 : 245,7)

Le nombre de reproduction (R), stable, s'établit à 0,6.

Dans ce contexte toujours marqué par une forte circulation virale, le respect des gestes barrières est indispensable pour se protéger et protéger les autres

La vaccination, notamment la deuxième dose de rappel (ou « 4^{ème} dose ») fortement recommandée pour les personnes les plus à risque de faire une forme grave de la maladie (voir liste élargie ci-après), et le respect des gestes barrières restent indispensables pour se protéger, protéger les autres et protéger notre système de santé dans son ensemble.

Le port du masque est hautement recommandé et nécessaire dans les situations de grande promiscuité, dans les lieux clos et mal ventilés, comme les transports en commun, et en particulier en présence de personnes fragiles. Il est aussi recommandé pour les personnes les plus vulnérables.

La situation sanitaire actuelle reste marquée par une circulation épidémique. Elle permet néanmoins d'exclure le recours aux dispositions les plus contraignantes, ce que la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19 est venue confirmer.

Ainsi, depuis le 1^{er} août 2022, la présentation d'un passe sanitaire (test négatif de moins de 24 heures, justificatif de statut vaccinal ou certification de rétablissement ou de contre-indication) ne peut plus être exigée pour l'accès aux établissements et services de santé et médico-sociaux, que ce soit pour les patients ou pour leurs accompagnants / visiteurs.

Cependant, en raison de la fragilité des personnes accueillies et du niveau de circulation actuel du virus, le port du masque reste très fortement recommandé, lorsqu'il est possible, dans les établissements accueillant des personnes âgées ou une majorité de personnes à risque de forme grave du Covid-19.

Les directeurs d'établissements et services conservent la faculté de rendre obligatoire le port d'un masque de protection pour les personnes d'au moins 6 ans.

Pour rappel, certaines personnes à haut risque de développer une forme grave du Covid-19 peuvent recevoir gratuitement des masques FFP2, sur prescription médicale.

Pour continuer de prévenir la diffusion des virus, gardons les bons réflexes acquis tout au long de la crise **en aérant régulièrement, en se lavant souvent les mains, en utilisant du gel hydroalcoolique.**

Au moindre doute, ou en cas de symptômes, **testons-nous et isolons-nous immédiatement si le test est positif.**

Les hospitalisations conventionnelles en baisse

Au 8 août, 1 059 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (1 113 la semaine dernière), dont 39 en réanimation (49 lors du dernier point de situation). L'incidence en hospitalisation conventionnelle est en baisse. En réanimation l'incidence est d'environ 1 entrée par jour.

Dans ce contexte, l'injection de la deuxième dose de rappel est recommandée pour les personnes les plus à risque de faire une forme grave de la maladie pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19.

Le taux de positivité diminue

Entre le 31 juillet et le 6 août, 32 120 personnes ont été testées dont 7 748 ont présenté un résultat positif (12 470 au dernier point de situation). Le taux de positivité diminue pour s'établir à 24,1 % contre 27,01 % la semaine précédente.

Besoin de soins? Avant de me rendre aux urgences, j'adopte les bons réflexes!

Depuis plusieurs mois, l'ARS Normandie rappelle qu'afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, il faut contacter le 15 avant de se déplacer aux urgences. Les médecins régulateurs sont à la disposition des appelants pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

Parce que chacun détient une part de la solution pour préserver la capacité des services d'urgences à répondre aux urgences vitales, l'ARS Normandie, et ses partenaires, la Fédération Hospitalière de France Normandie, l'Union Régionale des Médecins Libéraux, France Assos Santé et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie engagent une campagne d'information et de sensibilisation à destination du grand public sur le bon recours aux urgences.

Le premier réflexe doit amener à contacter son médecin traitant. S'il n'est pas joignable, si le patient n'en a pas ou si son entourage considère la situation comme particulièrement inquiétante, il doit immédiatement contacter le SAMU-Centre 15 ou le Service d'accès aux soins (SAS), en composant le 15.

Une campagne de communication est déployée à l'échelle régionale : [pour la découvrir, cliquez ici.](#)



Et face aux vagues de chaleur, n'attendez pas de ressentir les premiers effets (maux de tête, crampes, nausées), voici quelques conseils simples pour s'en protéger ! A retrouver sur le site internet de l'ARS Normandie, [en cliquant ici](#).



VACCINATION

La Normandie toujours mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La campagne de vaccination se poursuit en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour réduire les risques d'attraper le Covid-19 et de développer des formes graves comme les « Covid longs » ou les hospitalisations, notamment chez les plus fragiles.

Au 4 août, depuis le lancement de la campagne de vaccination 7 895 793 injections ont été réalisées sur la population normande dont 2 459 413 de rappel (en cumul) : **il faut poursuivre la mobilisation, en particulier pour la deuxième dose de rappel.**

Compte tenu de la forte circulation du virus sur le territoire, la 2ème dose de rappel ou « 4ème dose » est fortement recommandée pour les personnes les plus à risque de faire une forme grave de la maladie

Au fil des mois, l'efficacité des vaccins diminue légèrement tant que l'organisme n'est pas stimulé par la rencontre avec le virus.

Déjà accessible sans délai pour l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus, elle est désormais élargie à de nouveaux publics.

Dès à présent et quels que soient ses antécédents de Covid, le 2^{ème} rappel est recommandé pour (voir tableau récapitulatif ci-après [ou à télécharger ici](#)) :

- les personnes âgées de 60 ans et plus
- les personnes à risque de forme grave de Covid ou les personnes vivant dans leur entourage
- les femmes enceintes dès le premier trimestre

Il est également ouvert **aux professionnels de santé** ([liste disponible ici](#)) et à l'ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, aux professionnels du transport sanitaire, ainsi qu'aux pompiers **qui le souhaitent**, quel que soit leur âge ou leur état de santé. **Il ne rentre pas dans le champ de l'obligation vaccinale.** Ce deuxième rappel est à administrer à partir de 6 mois après le premier rappel, en respectant un délai de 3 mois après l'infection en cas d'infection survenue après le premier rappel.

Pour toutes les autres personnes, une dose de rappel est recommandée à partir de 12 ans.

Les possibilités de vaccination sont nombreuses, notamment auprès des professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc.), pleinement mobilisés pour que chaque personne éligible puisse être protégée.

Le rappel : POUR QUI ET QUAND ?

Mon âge	Ma situation	1 ^{ère} dose de rappel	2 ^e dose de rappel
12 à 17 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois →	✓	
	Je vis ou suis en contact régulier avec une personne vulnérable ou immunodéprimée →	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	Je suis immunodéprimé →	✓	✓ <i>(dès 3 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
18 à 59 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	
	Je vis ou suis en contact régulier avec une personne vulnérable ou immunodéprimée →	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	Je suis immunodéprimé →	✓	✓ <i>(dès 3 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	Je suis enceinte (dès le 1 ^{er} trimestre de grossesse) →	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	Je suis à risque de forme grave de Covid-19 →	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
60 à 79 ans inclus	Quelle que soit ma situation →	✓ <i>(dès 3 mois après la dernière injection du schéma de primo-vaccination)</i>	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
80 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	✓ <i>(dès 3 mois après la dernière injection du schéma de primo-vaccination)</i>	✓ <i>(dès 3 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>

N.B :

- Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé.
- Les personnes ayant eu le Covid-19 moins de 3 mois après leur dernière injection sont éligibles au 1^{er} rappel dès 3 mois après leur infection.
- Les personnes de 12 ans et plus éligibles au 1^{er} rappel et ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection n'ont pas besoin de recevoir une dose de rappel.
- Les personnes de 12 ans et plus éligibles au 2^e rappel et ayant eu le Covid-19 entre leur dernière injection (1^{er} rappel) et la date prévue du 2^e rappel peuvent recevoir un 2^e rappel, afin d'accroître leur protection, dès 3 mois après l'infection.
- Pour les personnes éligibles à un 2^e rappel six mois après le premier, en cas d'infection au Covid-19 survenue entre la dernière injection et la date prévue du rappel, le 2^e rappel est recommandé dès trois mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.
- La vaccination est possible auprès de nombreux professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers...), mais aussi en centres de vaccination, à domicile ou encore sur le lieu de soin des personnes. Pour trouver le lieu de vaccination le plus proche, rendez-vous sur www.sante.fr.
- Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination valide (il convient de se renseigner auprès du pays de destination).

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

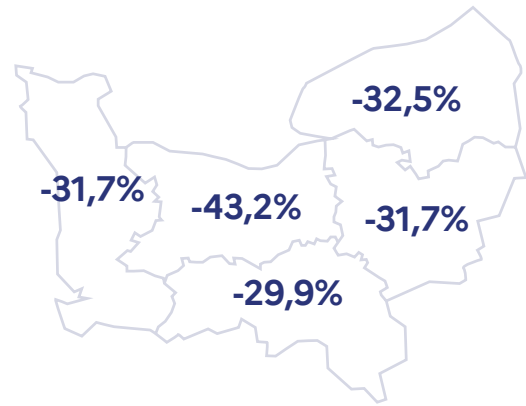
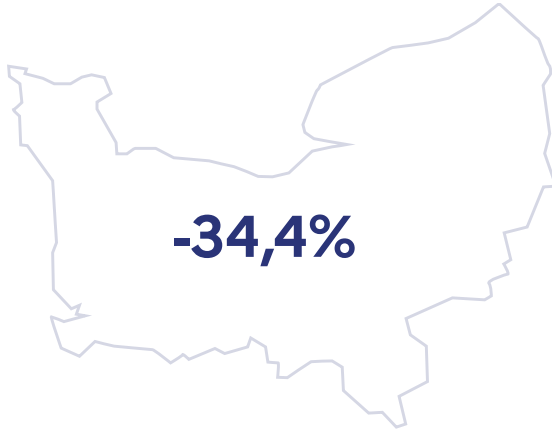


CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)

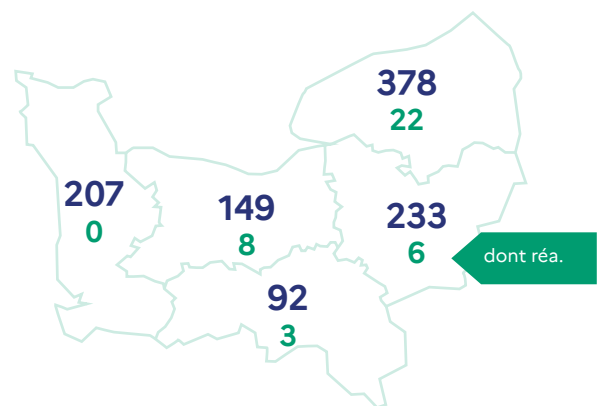


• Nombre de reproduction effectif (R0)



* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 08.08.2022



• Taux d'occupation



Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / **Capacité initiale**

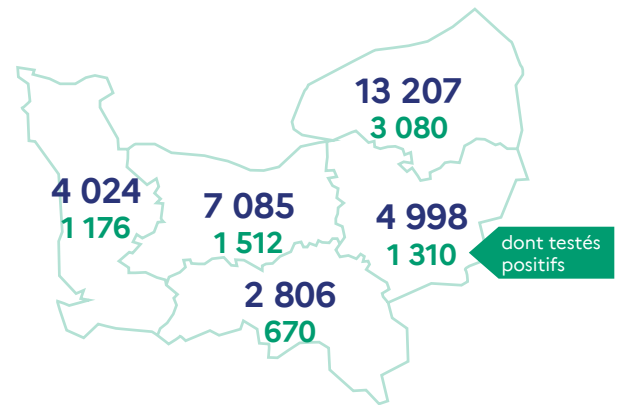
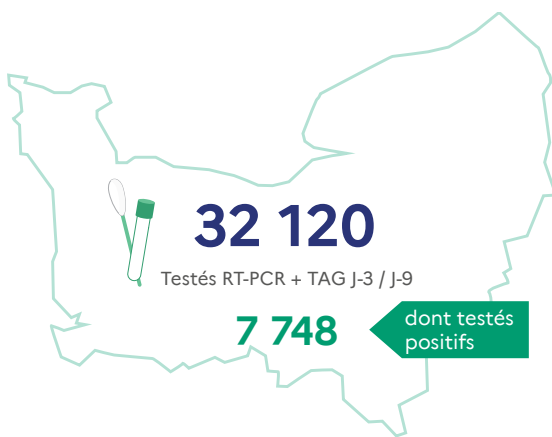
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / **Capacité opérationnelle**

* Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

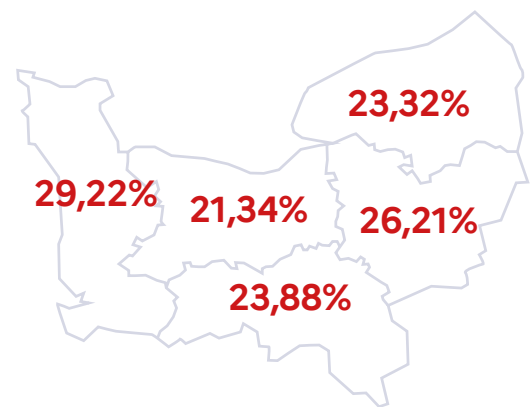
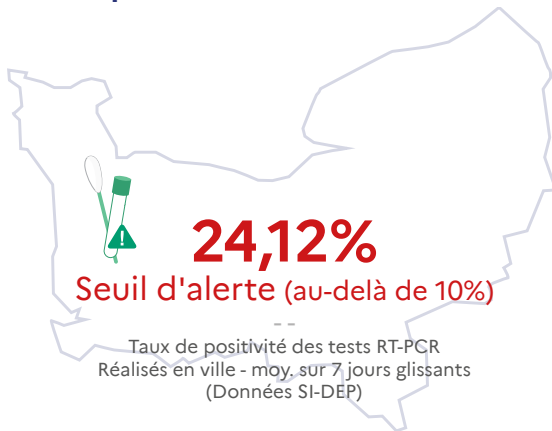
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	1 059	39	30 847	5 065
Calvados	149	8	5 815	906
Eure	233	6	3 461	699
Manche	207	0	3 990	661
Orne	92	3	3 591	561
Seine-Maritime	378	22	13 990	2 238

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 6 123 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



• Taux de positivité



• Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

VACCINATION DES NORMANDS au 04.08.2022

